
Conférence du désarmement

10 juin 2014

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent dix-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 10 juin 2014, à 10 h 5

Président : M. Mukhtar Tileuberdi.....(Kazakhstan)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1319^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Ce matin, nous avons un invité d'honneur, S. E. M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, qui va s'adresser à la Conférence. Permettez-moi de suspendre brièvement la réunion, le temps d'accompagner Son Excellence jusqu'à la tribune.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

J'ai l'honneur d'accueillir parmi nous S. E. M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères du Sénégal. J'invite Son Excellence à prendre la parole.

M. Ndiaye (Sénégal) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi d'emblée de vous adresser mes chaleureuses félicitations et de vous souhaiter pleine réussite dans l'accomplissement de votre mandat à la tête de la Conférence du désarmement. Le soutien du Sénégal ainsi que la coopération pleine et entière de sa délégation vous sont entièrement acquis. J'associe à ces félicitations les autres Présidents de la présente session pour leur engagement en faveur de la cause du désarmement. Qu'il me soit permis également de saluer le travail de M. Michael Møller, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement. Je me réjouis de m'adresser à cette auguste assemblée, d'autant qu'il s'agit de parler ici d'un sujet d'une importance de premier ordre dans l'agenda international et qui ne laisse point indifférent mon pays, le Sénégal.

La Conférence du désarmement est un organe clef dans le dispositif de pacification des rapports mondiaux. En tant que principale instance mondiale autorisée à négocier les questions de désarmement, son fonctionnement efficient est essentiel à la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or aujourd'hui, dire que la Conférence du désarmement traverse une phase difficile voire une impasse revient simplement à scander une évidence, tant lenteur et absence de progrès véritables rythment sa marche depuis maintenant près de deux décennies. Nous constatons tous, en effet, et déplorons son blocage rémanent dont la cause première est à rechercher indiscutablement dans le déficit évident de confiance entre ses membres, l'absence de volonté politique et l'intransigeance manifeste des positions dictées par des intérêts individuels divergents, ce au grand détriment de l'intérêt général bien compris, à savoir celui de la communauté des nations et des peuples.

Le processus du désarmement obéit à une volonté politique forte d'enrayer les risques de conflits et de catastrophes liés à l'armement et aux installations connexes à vocation militaire : s'y engager est donc un acte de foi, mais celui-ci, nous le percevons bien, n'est pas sans rencontrer des obstacles ou générer certaines oppositions parfois farouches tant au sein des États eux-mêmes qu'au niveau international, global.

Faut-il alors se laisser gagner par le pessimisme ambiant face à l'état stagnant du débat actuel au sein de la Conférence du désarmement ? Pour le Sénégal, la réponse est non ! Non, nous ne devons point céder au scepticisme pour au moins trois bonnes raisons. D'abord, nous savons tous combien la gestion d'un dossier aussi délicat que celui du désarmement, qui préoccupe la communauté internationale, requiert patience et clairvoyance. Ensuite, les récents développements positifs, marqués par le rétablissement du Groupe de travail informel chargé de présenter un projet de programme de travail de la Conférence du désarmement, et l'adoption d'un calendrier d'activités pour la session en cours, laissent présager de futures avancées plus substantielles. Enfin, la communauté internationale ne peut se complaire dans l'inaction, l'inertie, l'indolence ou l'indifférence tant que continuent de peser sur l'humanité la menace du recours aux armements, le risque de conflits ou de catastrophes pouvant avoir des conséquences calamiteuses sur la planète.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais exhorter les États membres de la Conférence à redoubler d'efforts à vos côtés, afin de tirer profit de la situation actuelle plutôt favorable à des progrès significatifs sur l'adoption d'un programme de travail consensuel et aussi sur les quatre thématiques majeures de la Conférence du désarmement en général, et sur le désarmement nucléaire en particulier.

Saluant la tenue le 26 septembre 2013 de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, sanctionnée par la résolution 68/32, je voudrais souligner que mon pays est favorable à l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire. De même, nous accueillons avec beaucoup d'espoir la proposition formulée par l'Assemblée générale, relative à la convocation, en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement.

Les deux premières Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenues respectivement à Oslo en 2013 et à Nayarit en février 2014, ainsi que celle prévue à Vienne avant la fin de cette année, traduisent la volonté des États et acteurs participants de trouver d'autres voies et moyens efficaces permettant d'éradiquer ces types d'armes qui constituent une menace perpétuelle à la vie humaine. Les conclusions issues de ces Conférences d'Oslo et de Nayarit montrent qu'aucune nation, aussi puissante qu'elle puisse être, n'est outillée pour faire face, seule, à un conflit nucléaire.

Convenons-en, le risque lié à l'utilisation des armes nucléaires demeure réel au vu de leur prolifération et de la possibilité qu'elles puissent tomber entre les mains d'acteurs non étatiques et, plus inquiétant encore, de réseaux ou groupes terroristes ou mafieux. Voilà pourquoi nous exhortons les États, qui ne l'ont pas encore fait, à amplifier l'élan fondateur du vaste mouvement qui est en train de se constituer, pour qu'à terme – au moyen d'une convention internationale contraignante – les armes nucléaires soient totalement interdites.

Vous me permettez, Monsieur le Président, tout en réaffirmant l'engagement résolu du Sénégal pour un désarmement général et complet, d'en appeler aux membres de la Conférence du désarmement, notamment aux pays producteurs, pour qu'ils fassent preuve de davantage de transparence dans la production et la vente des armes. Cet appel est d'autant plus justifié que des ravages indicibles sont causés par ces armes, principalement dans les pays en développement non producteurs, dont un bon nombre voient des pans entiers de leur population civile, leur économie, leur écosystème, voire leur stabilité politique, gravement affectés.

Vous comprendrez aisément donc que je tiens à rappeler et faire mien le judicieux appel lancé aux États pour une adhésion massive au Traité sur le commerce des armes comme preuve de leur dévouement à la cause du désarmement. Pour ce qui le concerne, le Sénégal restera mobilisé autant sur le Traité sur le commerce des armes que sur d'autres objets tels que la conclusion d'un instrument juridique international sur le désarmement nucléaire, le plein déploiement des garanties négatives de sécurité, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'instauration – dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, et l'universalisation des Conventions sur les armes à sous-munitions et sur les armes classiques.

En tant qu'État partie à la Convention sur certaines armes classiques et à tous ses protocoles amendés, le Sénégal se réjouit des conclusions issues de la réunion informelle sur les systèmes d'armes létaux autonomes, conclusions qui, sans doute, contribueront efficacement à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau protocole amendé à cette convention et portant sur lesdits systèmes d'armes. Car, au-delà du doute suscité par leur fiabilité, ces systèmes d'armes létaux autonomes posent le problème fondamental du respect des droits humains et du droit international humanitaire.

Les différents thèmes inscrits à l'ordre du jour de la session de 2014 de la Conférence du désarmement revêtant une égale importance pour mon pays, ma délégation ne peut qu'appuyer l'idée, soutenue par le Mouvement des pays non alignés, suggérant la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. En appuyant cette proposition, une seule volonté nous anime, un seul espoir nous habite : voir les États, les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes, tous réunis dans une démarche globale et pragmatique, à l'effet d'insuffler un nouvel élan à toutes les instances du désarmement, en particulier à la Conférence, dont il s'agira de réaffirmer et de consolider le rôle, en tant que principale instance de négociation et de délibérations en la matière.

Peut-être aussi, en raison du tableau peu reluisant que nous projette aujourd'hui le dossier du désarmement, le moment serait-il venu que la communauté internationale s'entende sur l'idée d'intégrer ce volet important dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies visant à apporter davantage de cohérence dans le fonctionnement du système. N'est-il pas grand temps pour nous de prêter une oreille plus attentive aux exigences de réforme en profondeur qui s'impose dans tout le système onusien ? Ce sont ces mêmes exigences qui justifient, comme cela prévaut d'ailleurs pour d'autres questions telles que les droits de l'homme ou le développement durable, que nous accordions davantage voix au chapitre à la société civile et aux organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine du désarmement. C'est l'occasion pour moi de saluer et d'encourager leurs contributions et leur interaction ô combien positives aux débats au sein de cette instance.

Nous fondons l'espoir que, dans un avenir proche, l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement à certaines organisations de la société civile sera effectif, et lui permettra de retrouver son efficacité d'alors, gage d'un monde plus sûr et plus stable.

Attaché à ce viatique de paix globale, juste et durable, à la réalisation duquel il entend utilement contribuer, mon pays, le Sénégal, réitère ici son engagement sans faille à travailler avec toutes les Parties et tous les acteurs pour relever le défi de la paix mondiale. C'est ce qui justifie au demeurant la décision du Sénégal de présenter sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies, pour la période 2016-2017, au titre de l'Afrique de l'Ouest durant les élections prévues l'année prochaine.

Ce faisant, le Sénégal réaffirme sa foi en l'Organisation des Nations Unies, sa foi en ses idéaux, sa foi en la coopération internationale, sa foi enfin en la Conférence du désarmement que nous espérons vivement voir sortir de sa léthargie actuelle, pour que tous ici soyons les témoins soulagés de la fin d'un suspense qui n'a que trop duré.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Ndiaye de s'être adressé à la Conférence et des paroles aimables qu'il a eues pour moi.

Permettez-moi de suspendre à nouveau notre réunion afin que je puisse raccompagner Monsieur le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend.

Je souhaite à présent la bienvenue parmi nous à un autre éminent invité, M. Frank Rose, Sous-Secrétaire d'État adjoint des États-Unis d'Amérique. J'invite M. Rose à prendre la parole.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui à la Conférence du désarmement et de cette occasion qui s'offre d'examiner une question vitale pour les intérêts des États-Unis ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale : comment assurer à long terme la viabilité, la stabilité, la sûreté et la sécurité de l'environnement spatial extra-atmosphérique.

Depuis le début de l'ère spatiale, la communauté internationale suit avec enthousiasme l'aventure spatiale de l'humanité et engrange les bénéfices tirés de l'utilisation et de l'exploration de l'espace. Nombreux sont ceux qui pourraient prendre ces avantages pour acquis, et nous devons donc nous demander : quelles seraient les conséquences si l'environnement spatial devenait inutilisable ? L'utilisation, l'exploration de l'espace et l'information que nous obtenons de ces activités ont des conséquences qui imprègnent pratiquement tous les aspects de notre vie quotidienne. Nous sommes plus en sécurité, en meilleure santé, plus riches de connaissances, et bien entendu, davantage connectés grâce à la créativité et l'ingéniosité de l'humanité, ainsi qu'à sa volonté de dépasser les difficultés auxquelles elle est confrontée dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Toutes les nations et tous les peuples ont connu une transformation radicale de la manière dont nous vivons nos vies quotidiennes et de notre compréhension de la place de notre planète dans l'univers. Aujourd'hui, plus de 60 nations et de nombreuses entités non gouvernementales ont des capacités spatiales ou en bénéficient.

Mais l'espace, domaine qu'aucune nation ne possède en propre mais sur lequel toutes les nations comptent, est de plus en plus encombré de débris orbitaux et exposé à des menaces d'origine humaine susceptibles de perturber l'environnement spatial dont nous dépendons tous. La dimension mondiale et interconnectée des moyens spatiaux et notre dépendance croissante vis-à-vis de ces moyens signifient que des actes irresponsables dans l'espace peuvent entraîner des conséquences néfastes pour nous tous. Il est donc essentiel que tous les États œuvrent ensemble à l'élaboration de méthodes visant à garantir que les activités menées dans l'espace le seront de façon responsable, afin de préserver ce milieu pour les générations à venir, et nous devons nous demander quelle est la meilleure manière de procéder.

Certains, ici, proposent d'élaborer un nouvel accord juridiquement contraignant de limitation des armements. Les États-Unis sont prêts à examiner des modalités de contrôle, des propositions et des notions de limitation des armements dans l'espace qui soient équitables, effectivement vérifiables et de nature à renforcer la sécurité de tous les États. Toutefois, à ce jour, aucune des propositions d'accord juridiquement contraignant qui ont été présentées ne répond à ces critères. Par conséquent, il importe de nous concentrer sur les points qui nous unissent au lieu de nous diviser. Il existe de nombreux moyens de procéder sur lesquels nous sommes d'accord. Les nations spatiales coopèrent en effet de multiples façons depuis le début de l'ère spatiale. Je pense que c'est dans ces domaines qui nous unissent que nous devrions nous attacher à progresser à brève échéance. Ceci parce que les États-Unis d'Amérique veulent garantir que dans l'avenir, l'humanité continuera de bénéficier des activités spatiales.

Comme il est énoncé dans la politique spatiale nationale des États-Unis : « Toutes les nations ont le droit d'explorer et utiliser l'espace à des fins pacifiques et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, dans le respect du droit international. ».

Nous devons travailler ensemble de manière productive pour relever ces défis. J'estime que certaines difficultés doivent être réglées à travers des solutions concrètes et à court terme, telles que des mesures de transparence et de confiance non contraignantes sur le plan juridique, propres à encourager les comportements responsables dans l'espace et l'utilisation de ce milieu à des fins pacifiques. De telles mesures pragmatiques et non contraignantes existent ; elles ont été adoptées par consensus dans le passé et peuvent être mises en œuvre rapidement ; elles permettent de résoudre les problèmes posés par les débris et de répondre au risque grandissant de comportements susceptibles de menacer ce milieu.

Permettez-moi de revenir sur certaines des initiatives concrètes que les États-Unis ont prises et soutenues ces dernières années. Premièrement, il existe une étude réalisée par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Grâce à l'esprit constructif adopté par son Président, M. Victor Vasiliev, de la Fédération de Russie, le Groupe est parvenu à un consensus sur un rapport final en juillet 2013. Ce rapport a ensuite été adopté par consensus le 15 décembre 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce rapport sont préconisées des mesures de transparence et de confiance non contraignantes que les États pourraient prendre pour renforcer la sécurité dans l'espace. Les efforts déployés pour encourager la conclusion d'engagements politiques, y compris un code de conduite multilatéral, pour encourager une action responsable et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique y sont approuvés, et l'importance et le caractère prioritaire du travail fondé sur ces mesures pragmatiques et volontaires y sont démontrés. Ce rapport devrait être un élément essentiel de nos discussions informelles de cette semaine consacrées à la sécurité de l'espace extra-atmosphérique.

Pour ceux qui sont attachés à la coopération et la collaboration pacifiques dans l'espace, les recommandations de ce rapport proposent des démarches utiles, à court terme pour avancer vers notre but commun, qui est d'assurer la viabilité à long terme de l'environnement spatial.

Premièrement, les États devraient prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme de l'utilisation de l'espace en respectant les directives internationales visant à réduire les débris spatiaux et coopérer pour éviter les collisions en orbite. Pour leur part, les États-Unis participent activement à ces efforts, qui incluent des ateliers bilatéraux d'experts

et des échanges techniques multilatéraux, comme dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, le rapport encourage les États à mettre en œuvre de nouvelles mesures de partage de l'information. Ces mesures permettent de clarifier les intentions concernant les activités spatiales militaires et d'éviter les malentendus et les erreurs d'appréciation qui, dans le domaine de l'espace, pourraient se révéler catastrophiques pour tous les bénéficiaires des biens spatiaux. Par exemple, les États pourraient échanger des informations concernant leurs politiques nationales de sécurité spatiale et leurs dépenses spatiales militaires. Ces mesures s'appuieraient sur les pratiques déjà en place dans un certain nombre de pays, dont les États-Unis, qui rendent désormais publiques leurs politiques spatiales et leurs stratégies nationales en matière d'activités spatiales militaires.

Troisièmement, les États devraient chercher à prendre des engagements politiques, par exemple sous la forme d'un code de conduite international, pour encourager une exploitation responsable et pacifique de l'espace. Les États-Unis appuient les efforts visant à élaborer un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique et y participent activement ; nous encourageons tous les États intéressés à continuer de participer à ce processus.

Quatrièmement, le Groupe d'experts gouvernementaux recommande que les États se penchent sur le problème des interférences radioélectriques dommageables et échangent des informations sur les risques liés à la météorologie spatiale. Ces recommandations méritent un examen plus approfondi de la part de l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale.

Les États-Unis accueilleront favorablement toute proposition visant à élaborer des mesures additionnelles de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, pour autant que celles-ci satisfassent aux critères définis dans le rapport du Groupe, adopté par consensus. Selon le rapport consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux, toute mesure de transparence et de confiance proposée doit pouvoir être effectivement confirmée par les autres parties, soit à titre individuel, soit collectivement, dans son application ; être claire, concrète et avoir été soumise à l'épreuve des faits, c'est-à-dire qu'un ou plusieurs acteurs ont pu établir que la mesure proposée a été appliquée et qu'elle est efficace ; et, enfin, réduire ou éliminer les motifs de méfiance, de malentendu ou d'erreur quant aux activités et aux intentions des États.

Dans ce contexte, les États-Unis estiment que les efforts entrepris par l'Union européenne pour élaborer un code de conduite international pour les activités spatiales pourraient offrir aux États le meilleur mécanisme disponible à brève échéance pour mettre en œuvre la plupart des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux. En outre, nous estimons qu'un tel code de conduite juridiquement non contraignant, s'il était signé par les puissances spatiales anciennes et émergentes, pourrait contribuer à consolider la sécurité des pratiques opérationnelles, réduire les risques de collision et d'autres interférences préjudiciables pour les activités des pays, et renforcer la sécurité dans l'espace. J'ai assisté à la récente série de consultations ouvertes à tous consacrée au code au Luxembourg, et l'ai trouvée très productive et constructive. Les États-Unis appuient sans réserve l'ambition de l'Union européenne d'achever la mise au point du code avant la fin de cette année ou peu après.

Outre les travaux menés dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux et du code de conduite, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a également accompli un travail important pour faire progresser l'élaboration de nouvelles directives internationales sur la viabilité à long terme. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique joue un rôle actif dans l'élaboration de ces directives recommandées, qui vont à nouveau être examinées à Vienne cette semaine. Nous pensons que de nombreux aspects traités dans ce point de l'ordre du jour permettent des discussions et une coopération internationale fructueuses, notamment ceux concernant la connaissance de l'environnement spatial, les opérations spatiales, les débris orbitaux et le climat spatial. De surcroît, nous nous félicitons d'avoir l'occasion de débattre de l'application des mesures bilatérales spécifiques, notamment

de l'échange d'informations sur les politiques spatiales nationales et les activités militaires, et de la communication aux autres nations spatiales d'avis sur la sécurité des vols spatiaux.

Donc, comme je l'ai souligné aujourd'hui, les États-Unis continueront de jouer un rôle de premier plan visant à assurer la viabilité, la stabilité, la sûreté et la sécurité à long terme de l'environnement spatial, en promouvant et mettant en pratique le rapport de consensus historique du Groupe d'experts gouvernementaux et en continuant d'appuyer les efforts entrepris par l'Union européenne en vue d'élaborer un code de conduite international pour encadrer les activités spatiales. Ces efforts permettent de rester focalisés sur les domaines qui nous unissent au lieu de nous diviser, et offrent le meilleur moyen d'avancer.

Les États-Unis ont clairement indiqué que nous sommes prêts à engager des discussions de fond sur la sécurité dans l'espace dans le cadre du programme de travail consensuel de la Conférence du désarmement. En effet, comme je l'ai indiqué, les États-Unis sont pleinement engagés dans un large éventail d'instances bilatérales et multilatérales en vue de préserver l'environnement spatial. Toutefois, certaines propositions ne satisfont pas aux critères concernant la validité des mesures de transparence et de confiance qui sont identifiés dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

Ainsi, si nous nous penchons sur l'initiative russe visant à permettre aux États de faire des déclarations de « non-déploiement d'armes dans l'espace en premier », nous concluons qu'une telle mesure n'est pas vérifiable et qu'elle ne définit pas de façon adéquate et satisfaisante ce qu'est une arme spatiale. Les États-Unis estiment que les propositions et notions de maîtrise des armements ne devraient être prises en considération par la communauté internationale que si elles sont équitables, effectivement vérifiables et de nature à renforcer la sécurité de tous. À cet égard, l'analyse faite par les États-Unis du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté à la Conférence en 2008 dans le document CD/1839, a révélé que le projet de traité ne répondait pas aux critères requis. À ce propos, je prends note de la version révisée du projet de traité envoyée hier soir aux délégations par la Fédération de Russie. Nous allons conduire une analyse approfondie du texte révisé, mais notre évaluation préliminaire est que ce nouveau document ne corrige pas les défauts importants du projet de traité de 2008, à savoir : l'absence de système de vérification efficace pour surveiller le respect des dispositions, et le fait que les systèmes antisatellites terrestres, qui font peser sur les systèmes spatiaux la menace la plus grave et la plus imminente, ne sont pas pris en compte.

L'an dernier, nous avons célébré le cinquantième anniversaire d'une page essentielle de l'histoire de la diplomatie de l'espace extra-atmosphérique : l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Cette résolution, adoptée par consensus en décembre 1963, énonçait des principes clefs, en particulier que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique seront effectuées pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et que l'espace extra-atmosphérique peut être librement exploré et utilisé par tous les États sur la base de l'égalité et conformément au droit international, y compris à la Charte des Nations Unies.

Un peu plus de trois ans plus tard, la Déclaration était au cœur du Traité de 1967 sur l'espace, qui demeure le socle du cadre juridique international pour les activités spatiales, parallèlement à trois autres instruments principaux consacrés à l'espace extra-atmosphérique. Il importe de ne pas perdre de vue ce qui a été, et continue d'être réalisé pour le bien commun de l'humanité dans ce contexte. Les États-Unis estiment que tous les débats sur la sécurité dans l'espace menés dans le cadre de la Conférence ou d'autres instances devraient conduire à maintenir la vigueur de ces principes.

Préserver l'environnement spatial revêt une importance vitale pour l'ensemble de l'humanité, pour nos aspirations, nos économies, notre environnement, notre santé, et notre sécurité. Si nous sommes réellement déterminés à préserver l'environnement spatial pour les générations futures, nous devons appuyer les mesures qui encouragent les activités constructives dans l'espace, et nous abstenir de proposer des mesures inefficaces qui ne

permettront pas d'unir nos efforts pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans l'environnement spatial.

Heureusement, le cadre juridique actuel des activités spatiales, tel qu'il est ancré dans cette déclaration de principes, adoptée il y a cinquante ans de cela, constitue une base solide pour les opérations spatiales d'aujourd'hui. Les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux offrent les solutions les meilleures et les plus pratiques pour étayer les efforts de la communauté internationale visant à assurer la disponibilité de l'environnement spatial pour l'humanité tout entière. En travaillant de concert sur des mesures pragmatiques, nos pays, au sein de la communauté internationale, peuvent promouvoir la viabilité et la sécurité à long terme de l'environnement extra-atmosphérique pour les générations futures de toutes les nations.

Sur de nombreux fronts, nous avons déjà observé des progrès sur la voie de l'avènement d'un environnement spatial durable, stable et sûr. Ces progrès ne sont pas fortuits. Ils ont nécessité l'engagement soutenu et le travail acharné d'un très grand nombre de personnes et de gouvernements de par le monde. Cependant, il faudra progresser encore pour veiller à ce que nos objectifs toujours plus vastes dans l'espace ne soient pas entravés par des erreurs, des accidents ou des actes peu clairs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rose de cette déclaration très importante. Je voudrais à présent passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui et donner la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Borodavkin.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je tiens à vous féliciter, en votre qualité de représentant du Kazakhstan, pays voisin avec lequel nous entretenons des relations amicales, de votre accession à la présidence de la Conférence. C'est également avec joie que je note la contribution importante apportée par le Kazakhstan aux préparatifs de la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui a eu lieu le 6 mai à New York.

La particularité de cette importante manifestation internationale, dont nous pouvons nous féliciter ensemble, réside dans le fait que pour la première fois dans la pratique mondiale, le Protocole au Traité a été signé en même temps par toutes les puissances nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout ce qui reste à faire est de le ratifier. Nous espérons que nous allons tous nous exécuter dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, permettez-moi de saisir l'occasion de cette séance plénière pour attirer votre attention sur un thème qui fera l'objet d'un débat approfondi pendant la Conférence, demain : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Comme vous le savez, le Traité de 1967 sur l'espace interdit uniquement le déploiement dans l'espace des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive, il n'interdit pas le déploiement de toutes les autres armes. Pourtant, le risque de voir de telles armes apparaître dans l'espace extra-atmosphérique augmente de jour en jour, vu le rythme auquel se développent les capacités scientifiques et technologiques militaires.

Si des armes spatiales devaient être déployées, elles constitueraient une nouvelle menace gravissime. Elles pourraient atteindre tout point de la planète, être employées dans de brefs délais et servir pour frapper discrètement et soudainement des objectifs spatiaux ou terrestres. Les conséquences de leur utilisation seraient catastrophiques pour la biosphère terrestre et pour l'ensemble de l'humanité.

Si cela devait se produire, la stabilité stratégique et la sécurité internationale en seraient profondément affectées. En outre, le déploiement d'armes dans l'espace pourrait compromettre, à tous égards, la sécurité des activités spatiales, ainsi que leur viabilité à long terme.

La menace de voir l'espace devenir un nouveau théâtre de conflits armés est telle qu'elle nécessite de trouver d'urgence des solutions collectives négociées pour la neutraliser. Nous tous, membres de la Conférence, nous trouvons devant une chance

réellement unique et historique de prendre des mesures préventives, plutôt que d'attendre de voir cette menace se concrétiser.

Nous pensons qu'il est essentiel de profiter du contexte actuel favorable, c'est-à-dire de l'absence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, pour nous lancer sans retard, collectivement et avec sérieux, dans un travail de fond sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, en vue d'avancer sur la voie des négociations nécessaires.

Comme vous le savez tous, ce projet de traité a initialement été soumis à la Conférence par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine en 2008. Le Représentant permanent de la République populaire de Chine à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Wu, et moi-même, souhaiterions à présent porter à votre attention une version actualisée du projet de traité. Ce texte, qui reflète l'issue des débats précédents et les observations des membres des délégations, a été considérablement remanié. De surcroît, il s'agit désormais pratiquement d'un document multilatéral puisqu'il est le fruit d'efforts collectifs, et ne résulte plus uniquement des efforts de la Russie et de la Chine. En outre, le texte actualisé peut encore évoluer à la lumière de nouvelles idées constructives. Comme cela fut le cas lors des précédentes discussions approfondies à la Conférence, nous sommes désireux de recueillir de nouvelles idées et propositions susceptibles de rapprocher toujours plus le projet de traité d'un consensus.

À propos des observations formulées à l'instant par le Représentant des États-Unis, M. Rose, nous estimons que les critiques qu'elles contiennent sont par trop hâtives, et nous regrettons qu'elles ne recèlent aucun élément positif exploitable. Nous aimerions pouvoir attendre de la part de la délégation des États-Unis des idées et des propositions plus constructives et positives dans les futures étapes de la discussion.

Je voudrais souligner que l'essence même de la version actualisée du projet de traité n'a pas changé. Ce document a été conçu comme un instrument international juridiquement contraignant à visée préventive, créant un écran fiable de nature à empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne un nouveau théâtre de conflits armés. Les obligations fondamentales, comme l'interdiction de déployer des armes de quelque nature que ce soit dans l'espace et de recourir à la force ou à la menace de la force contre des objets spatiaux des États membres, ont été préservées.

Nous tenons en particulier à souligner un autre aspect extrêmement important : la conclusion de ce traité et son entrée en vigueur nous permettront de renforcer la stabilité stratégique et la sécurité du globe, et les garanties juridiques internationales entourant le fait de ne pas déployer d'armes dans l'espace extra-atmosphérique faciliteront la mise en œuvre de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous appelons tous les membres de la Conférence à jouer un rôle dynamique et constructif dans le dialogue de fond, axé sur les résultats, consacré au projet de traité pendant le débat thématique qui commencera demain sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous espérons que ce débat ouvrira la voie à l'engagement de négociations sur le projet de traité à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Borodavkin de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Wu.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Le Kazakhstan a toujours été attaché à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, et il a apporté une contribution unique au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales. Récemment, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont signé conjointement le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Kazakhstan a joué un rôle important à cet égard, et nous ne doutons pas que de nouveaux progrès seront réalisés dans le cadre de la Conférence sous votre présidence. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation chinoise.

Nous sommes déjà à mi-parcours de cette session annuelle de la Conférence. Des progrès ont été réalisés grâce aux efforts conjoints des différents présidents et des États membres de la Conférence. Le Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail a été rétabli et un échange de vues approfondi sur un programme de travail a eu lieu. Conformément au calendrier des activités, nous avons eu des discussions approfondies et substantielles sur le désarmement nucléaire et sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous espérons que les prochaines réunions informelles sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives et d'autres questions seront également fructueuses.

Lors de la séance plénière du 20 mai, le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Møller, a présenté des propositions constructives concernant les travaux de la Conférence, et certains États ont formulé des observations à ce propos. La délégation chinoise apprécie les propositions de M. Møller et soutiendra tous les efforts qui iront dans le sens de la promotion des travaux de la Conférence. Dans le même temps, nous pensons que le Règlement intérieur, au cœur duquel se trouve le principe de consensus, doit être respecté et que les travaux de la Conférence doivent être promus de façon globale et équilibrée. Nous sommes disposés à examiner les moyens de revitaliser les travaux de la Conférence avec tous les collègues.

Aujourd'hui, les délégations de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie ont présenté conjointement à la Conférence un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. L'Ambassadeur Borodavkin, de la Fédération de Russie, vient de présenter le nouveau projet.

Demain débiteront les réunions informelles consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine a toujours été favorable au traitement prioritaire de cette question à la Conférence. La raison en est que, vu le développement rapide des techniques spatiales, le risque de militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans ce milieu s'est intensifié, ce qui va entraver les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, saper la confiance entre les États en matière de sécurité spatiale, compromettre l'équilibre stratégique et la stabilité du monde, et affaiblir le processus de désarmement nucléaire. Cependant, le cadre juridique actuel régissant l'espace extra-atmosphérique ne suffira pas à éviter la militarisation de ce milieu, ni à prévenir efficacement la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Face à cette situation, la communauté internationale doit prendre des mesures préventives et négocier et conclure dans les meilleurs délais un nouvel instrument juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, afin de stopper dès le départ la militarisation de ce milieu en lui opposant un mécanisme juridique. La communauté internationale a également lancé des appels universels à cet effet. Au fil de ses précédentes sessions, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à une majorité écrasante, plusieurs résolutions exhortant la Conférence à négocier et conclure un instrument juridique international sur ce thème.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace a toujours fait partie des quatre questions centrales dont la Conférence est saisie, et celle-ci a jeté des bases solides pour la traiter. Depuis de nombreuses années, la Conférence conduit des travaux en rapport avec cette question, et elle a accumulé une riche expérience. Les membres de la Conférence ont eu des discussions approfondies à ce sujet et ont présenté de nombreuses propositions. En 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont conjointement saisi la Conférence du projet de traité (CD/1839) pour servir de base à la négociation d'un instrument juridique international afférent dans le cadre de la Conférence. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a également étudié la question en détail, avec des résultats positifs.

Compte tenu des faits nouveaux concernant la sécurité de l'espace et des vues des différentes parties, notamment des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, la Chine et la Fédération de Russie ont actualisé et amélioré le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, principalement en complétant, révisant et affinant les dispositions concernant les définitions, le domaine

d'application, les dispositifs institutionnels et les mécanismes de règlement des différends. Le nouveau projet vise à encourager davantage la négociation d'un instrument juridique international sur cette question au sein de la Conférence. La délégation chinoise expliquera sa position plus en détail lors des réunions informelles de demain. Nous espérons que toutes les parties étudieront sérieusement le nouveau projet et appuieront cette initiative. Nous continuerons à étudier sérieusement les vues et suggestions de toutes les parties et à peaufiner le projet de traité, de manière à renforcer encore les fondations sur lesquelles engager des négociations de fond sur la question à la Conférence.

La communauté internationale est préoccupée par le fait que depuis longtemps, la Conférence n'est pas parvenue à accomplir de travaux substantiels. Cela dit, l'existence d'un lien étroit entre les travaux de la Conférence et le climat stratégique général est largement reconnue.

La situation internationale connaît une évolution complexe. D'une part, la multipolarisation croissante, la mondialisation économique et l'informatisation sociale font que les intérêts, la prospérité et la sécurité de tous les pays sont de plus en plus étroitement intriqués. D'autre part, dans les régions sensibles, les tensions s'intensifient ou décroissent épisodiquement, et les menaces traditionnelles et non traditionnelles pour la sécurité sont étroitement liées. Récemment, le Président Xi Jinping a souligné qu'il faudrait accorder une importance égale à la sécurité nationale et à la sécurité commune pour tous, ajoutant que nous devrions édifier une communauté de destin en encourageant toutes les parties à progresser ensemble vers la réalisation des objectifs de réciprocité, d'avantage mutuel et de sécurité commune. Ceci est très instructif pour nous qui cherchons comment encourager le processus international de maîtrise des armements et de désarmement. Toutes les parties devraient renoncer aux concepts de guerre froide et de jeu à somme nulle, rechercher activement la sécurité commune concertée, et continuer à améliorer le climat de sécurité internationale et régionale en vue de créer des conditions favorables à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

Le désarmement nucléaire est l'une des questions essentielles dont est saisie la Conférence ; c'est aussi un aspect important de la gouvernance mondiale. Nous pensons que dans le domaine nucléaire, l'objectif principal de la gouvernance mondiale devrait consister à assurer la sécurité universelle et qu'elle devrait préserver les mécanismes multilatéraux existants, respecter les principes de progrès équilibrés et de consensus, et permettre une large participation de la communauté internationale. Le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de cette énergie sont d'égale importance et sont également indispensables ; ils devraient faire l'objet d'une attention égale et être encouragés de manière équilibrée.

Premièrement, nous devrions maintenir la stabilité et l'équilibre stratégiques internationaux et renoncer à la politique de dissuasion nucléaire, fondée sur le recours en premier aux armes nucléaires. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires devraient continuer de montrer l'exemple en procédant à des réductions radicales et substantielles de leurs armes nucléaires. Le désarmement nucléaire devrait être constamment encouragé conformément au consensus auquel est parvenue la communauté internationale, notamment dans les feuilles de route adoptées par les conférences d'examen successives consacrées au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devrions renforcer efficacement l'autorité et l'universalité dudit Traité. Tous les États devraient respecter rigoureusement les obligations en matière de non-prolifération qui en découlent, ainsi que les règlements pertinents de l'Agence internationale de l'énergie atomique ; maintenir en équilibre l'offre et la demande de matières nucléaires ; éliminer les lacunes en matière de sécurité nucléaire, ainsi que les risques de prolifération ; régler les crises régionales par des moyens politiques et diplomatiques ; et consolider le régime international de non-prolifération.

Troisièmement, nous devrions respecter pleinement le droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, de se livrer à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et nous devrions engager une coopération internationale active pour aider les pays en développement à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Quatrièmement, nous devrions adopter une vision rationnelle, coordonnée et conjointe de la sécurité nucléaire, œuvrer à la création d'un système international de sécurité nucléaire fondé sur l'équité et la coopération gagnant-gagnant, renforcer vigoureusement la sécurité nucléaire, promouvoir la coopération internationale et mener des efforts conjoints pour combattre le terrorisme nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wu de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à mon pays.

Vous vous souviendrez certainement que lors de la dernière séance plénière, un certain nombre de délégations ont commenté la déclaration faite ici même le 20 mai 2014 par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, et lui ont demandé de fournir des éclaircissements sur certaines des propositions très importantes qu'il avait formulées. M. Møller a décidé de prendre de nouveau la parole devant la Conférence pour nous donner plus de détails sur ses propositions. J'ai le plaisir de donner la parole à M. Møller.

M. Møller (Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de m'adresser de nouveau à vous trois semaines après ma déclaration du 20 mai, dans laquelle j'ai présenté un certain nombre de suggestions visant à aider la Conférence à sortir de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve et qui, nous l'espérons, faciliteront la reprise des négociations de fond.

J'ai écouté très attentivement vos opinions concernant ma proposition. Ce fut un débat très riche et encourageant, et j'ai été heureux de l'esprit positif dans lequel mes observations ont été reçues, ainsi que de vos remarques très constructives.

Bon nombre d'entre vous ont demandé des éclaircissements au sujet de mes propositions, afin de faciliter vos délibérations internes à venir, et c'est avec grand plaisir que je m'exécute. Toutefois, avant d'aborder ces quatre propositions séparément et plus en détail, permettez-moi de formuler une observation générale.

Mes suggestions étaient, et sont, destinées à offrir matière à réflexion pour nourrir vos délibérations. Vous êtes clairement les maîtres quant au fond et aux procédures de la Conférence du désarmement, et c'est ainsi que cela doit être. Tout comme les propositions de mon prédécesseur ont conduit à la création du Groupe de travail informel, j'ai l'espoir que ce que j'ai avancé, et les débats que vous engagez à ce sujet, permettront de poursuivre et renforcer la nouvelle dynamique émergente, qui, bien entendu, inclut également les débats parallèles dans le cadre du calendrier des activités. Globalement, notre but commun est de nous rapprocher de la possibilité d'atteindre l'objectif, longtemps demeuré insaisissable, de la reprise des négociations à la Conférence.

Je voudrais maintenant aborder les quatre suggestions.

Premièrement, la semaine dernière, les avis étaient partagés sur l'idée de rechercher un terrain d'entente en vue d'aboutir à la production de conventions-cadres auxquelles des protocoles opérationnels pourraient ultérieurement être ajoutés. Cette idée n'est pas tout à fait nouvelle. En octobre 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lançait sa proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire, dans laquelle il faisait référence à un cadre d'instruments complémentaires conduisant à l'adoption d'une convention sur les armes nucléaires dont l'objectif serait le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale.

La semaine dernière, notre collègue suisse a indiqué, en guise de conclusion, qu'une telle « construction modulaire » pourrait permettre de trouver un équilibre entre la nécessité de fixer un but clair et un objectif commun au désarmement nucléaire, d'une part, et la souplesse requise pour y parvenir progressivement, d'autre part. Je suis d'accord avec lui. Plusieurs d'entre vous ont également semblé accepter cette idée, qui avait été présentée à plusieurs reprises par le Japon dans le passé.

Potentiellement, pour chacun des points de l'ordre du jour des différents volets du désarmement, il pourrait être possible de dégager un consensus. Ma suggestion visait à

vous encourager à explorer les éléments qui pourraient servir de base à de futures négociations de traités.

À titre d'analogie, mais aussi pour tenter d'aller de l'avant, je vous ai proposé de vous pencher sur l'exemple de conventions-cadres telles que la Convention sur certaines armes classiques et ses cinq Protocoles, chacun visant un type d'armes spécifique. Examiner les questions de fond inscrites à votre ordre du jour et déterminer quelles sont celles qui pourraient se prêter à un tel modèle pourrait être utile pour avancer.

Je tiens également à rappeler la proposition formulée en 2010 par le Brésil concernant la structure possible d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qui fait l'objet du document CD/1888. Il s'agirait d'un traité-cadre contenant des dispositions sur les objectifs, des définitions, des clauses finales et des protocoles.

C'est aux membres de la Conférence qu'il revient de déterminer s'il convient de s'engager sur cette voie. Bien entendu, le Secrétariat se tient prêt à accorder son aide, le moment venu, si vous décidez que cela pourrait être utile.

Deuxièmement, à propos de l'examen des points sur lesquels des régimes volontaires, politiquement contraignants pourraient être négociés, je tiens à dire clairement que je ne suis pas en train de suggérer qu'il faudrait s'écarter du mandat essentiel de la Conférence, qui est de négocier et conclure des instruments juridiquement contraignants. Cela devrait clairement demeurer votre objectif fondamental.

Toutefois, rien dans le Règlement intérieur de la Conférence ne vous empêche, dans un premier temps, de négocier d'autres types d'instruments. Cela pourrait aider à créer une dynamique, à générer la confiance mutuelle et surtout, cela permettrait à la Conférence de contribuer concrètement au renforcement de l'état de droit dans le domaine du désarmement. Tout accord de ce type devrait être spécifique et pourrait préparer le terrain à la construction modulaire que j'ai évoquée tout à l'heure. Vous souhaitez peut-être examiner cette option dans le cadre du Groupe de travail informel.

Cette proposition a également suscité des divergences de vues parmi vous la semaine dernière. Il se pourrait, comme cela a été suggéré par certains de nos collègues, que vous parveniez à la conclusion que le fait de se lancer dans l'élaboration d'accords volontaires, politiquement contraignants risque de ne donner que l'illusion du progrès, et donc de réduire la pression quant au fait d'atteindre l'objectif fondamental de la Conférence. Toutefois, comme nous l'a rappelé notre collègue polonais la semaine dernière, il existe des exemples de régimes politiquement contraignants qui remplissent très efficacement leur fonction, y compris dans des circonstances difficiles.

Je mentionnerai, à titre d'exemple d'instrument politiquement contraignant solide et efficace, le Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre. Un autre exemple, comme cela nous a été rappelé ce matin, nous est donné par les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, et qui sont désormais appliquées par les États. Le fait est que, par le passé, les accords politiquement contraignants ont souvent constitué une première étape sur la voie de la négociation d'un accord juridiquement contraignant. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur certaines armes classiques illustrent également ce point. Près de dix-huit ans après avoir été ouvert à la signature, et bien qu'il ne soit malheureusement pas encore entré en vigueur, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'en constitue pas moins une norme internationale puissante.

En formulant cette proposition, et les autres, mon objectif est de stimuler les débats entre vous par l'exploration de différentes voies envisageables pour aller de l'avant, en sachant pertinemment que toutes ne seront peut-être pas bien accueillies en fin de compte.

Mais je suis de nature optimiste, et cet optimisme m'a conduit à formuler les deux autres propositions, la première étant de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence.

L'Ambassadeur de la République de Corée a suggéré, la semaine dernière, qu'au lieu de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner les méthodes de travail, nous nous réunissions dans un cadre plus informel pour procéder à un franc échange de vues. Il se pourrait tout à fait qu'il soit plus commode de commencer par un échange informel pour voir jusqu'où nous pourrions aller, pour ensuite passer au contexte plus officiel d'un organe subsidiaire lorsqu'il deviendra clair que, sur certaines de ces questions, la possibilité d'un accord existe. J'ose espérer que tel sera le cas.

La plupart d'entre vous sont convenus la semaine dernière que les raisons de l'impasse actuelle sont plus politiques que procédurales. Cependant, beaucoup d'entre vous ont également reconnu qu'il serait judicieux de revoir vos méthodes de travail pour faire en sorte qu'elles contribuent à atteindre vos objectifs. De nouvelles réalités et pratiques se sont fait jour qui, si elles étaient codifiées, pourraient servir encore mieux la Conférence.

C'est dans cet esprit que je voudrais revenir sur la proposition en relevant certains des domaines que vous pourriez souhaiter examiner.

La règle du consensus est l'un d'eux. Loin de moi l'idée que le principe du consensus doive être remis en cause ! Toutefois, vous pourriez souhaiter vous pencher sur la manière dont son application a évolué. Comme l'Ambassadeur de France l'a rappelé la semaine dernière, à la Conférence, « consensus » signifie désormais « unanimité ». Et cette exigence d'unanimité est appliquée à l'ensemble des décisions, qu'elles soient de nature substantielle ou procédurale, et à tous les stades du processus décisionnel, quelle que soit l'importance de la question examinée. Dans ce contexte, l'Ambassadeur d'Allemagne a également recommandé une approche plus souple de l'application de la règle du consensus en matière de procédure et dans les cas où les questions de sécurité nationale ne sont pas directement en cause.

La nature et le rôle de la présidence sont un autre élément important. Certains parmi vous ont repris et précisé ma proposition visant à officialiser la pratique consistant à assurer une continuité effective entre un président et son successeur, et ont suggéré que le temps serait peut-être venu d'envisager de réduire le nombre actuel de présidents par session. Ceci permettrait de conférer à la Présidence plus de continuité, de cohérence, et plus de force à son rôle moteur, au profit des efforts déployés en vue de revitaliser les activités de la Conférence.

Notre collègue français nous a également rappelé qu'au fil des ans, les prérogatives du Président ont été amenuisées par des interprétations de plus en plus restrictives du Règlement intérieur. Il a laissé entendre que nous devrions établir une distinction entre les questions procédurales vraiment importantes, ayant une incidence claire, directe et concrète sur vos délibérations, et celles de nature plus organisationnelle, qu'il vaudrait mieux laisser à la discrétion du Président.

Je me suis senti profondément en accord avec ce point de vue. Ajoutons que le Règlement intérieur de la Conférence est assez souple et que vous en êtes les maîtres. Le règlement devrait être à votre service, et non pas l'inverse.

La représentativité de la Conférence est souvent remise en question. Un grand nombre d'États se pressent à l'entrée pour y accéder, et ce depuis des années. Ce point est au cœur de la manière dont la Conférence est perçue, et de la confiance qu'elle inspire. Des avancées dans ce domaine contribueraient grandement à restaurer ces aspects. Je suis pleinement conscient des raisons de l'actuel blocage, mais il devrait tout de même être possible de trouver des moyens novateurs de contourner le problème.

Il n'existe actuellement aucun mécanisme d'auto-évaluation ou d'évaluation comparable aux examens intégrés dans certains des textes issus de la Conférence, examens quinquennaux dans le cas de la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou décennaux dans le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il pourrait être utile d'envisager d'appliquer les mêmes mécanismes à la Conférence du désarmement elle-même.

Enfin, à propos de l'interaction entre la société civile et la Conférence, les règles régissant actuellement cette interaction ont été convenues par vous en 2004. Inutile de vous dire que les modalités et le contenu de la participation de la société civile à tout ce que nous faisons dans tous les coins de l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui a considérablement évolué au cours des dix dernières années, sauf à la Conférence du désarmement.

Une politique de non-engagement n'est tout simplement plus tenable dans le monde d'aujourd'hui, en particulier sur une question comme le désarmement, qu'il soit nucléaire ou non nucléaire, d'une telle importance pour, et influence sur, chaque être humain. Indépendamment de la proposition tendant à organiser une consultation informelle entre la Conférence du désarmement et la société civile dans le courant de cette année, je recommanderais de procéder à un réexamen des règles, déjà vieilles de dix ans, régissant vos interactions avec les autres parties prenantes. Le bon moment pour ce faire pourrait être après la tenue du Forum mentionné plus haut.

Enfin, ma proposition d'organiser un forum informel de la Conférence du désarmement et de la société civile a été reçue par vous la semaine dernière avec plus ou moins d'enthousiasme, mais elle a fait l'unanimité parmi ceux d'entre vous qui se sont exprimés en faveur de cette idée, et je leur en suis infiniment reconnaissant.

Je voudrais préciser comment je vois les prochaines étapes. Tout d'abord, l'objectif est d'organiser une telle réunion d'une manière qui soit utile, qui enrichisse le débat sur le désarmement et qui recueille votre agrément. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle rencontre au cours de laquelle nous entendrions une répétition de positions connues et de débats stériles. Cela nécessite une réflexion approfondie sur le choix des participants, les questions à examiner et le format. Certains d'entre vous ont déjà fait part de leur avis à cet égard, la semaine dernière, et je serai heureux de recevoir d'autres suggestions de votre part. Les dates seront déterminées par la rapidité avec laquelle nous pourrions nous préparer correctement, ainsi que par d'autres considérations pratiques, mais je n'imagine pas que nous puissions procéder avant la fin de l'automne ou l'hiver de cette année.

Je vais maintenant engager le processus de réflexion et de planification avec l'aide de mes collègues du secrétariat, et je reviendrai vers vous au plus tôt avec des propositions que nous pourrions alors examiner plus avant. Je vais également inviter nos collègues de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), partenaire précieux dont les experts sont dotés de connaissances solides et approfondies, à faire part de leurs idées.

À ce stade, je considère cela comme un dialogue informel en lien avec la Conférence, sans en faire partie, qui, nous l'espérons, permettra de porter un regard neuf sur certaines des questions dont vous êtes saisis. Ceci devrait, d'une part, vous permettre d'être mieux informés de la façon dont la société civile envisage ces questions et de la manière dont celles-ci sont traitées par le dispositif de désarmement et, d'autre part, permettre à la société civile d'être mieux informée de vos positions et préoccupations. J'ai proposé que ce forum soit organisé par le Secrétaire général de la Conférence, mais cela n'est pas gravé dans le marbre : il se peut tout à fait qu'au fil de l'évolution de notre réflexion collective, d'autres possibilités se fassent jour.

Une fois que le forum aura eu lieu, et s'il vous semble qu'il a été réussi, vous pourriez alors souhaiter, comme indiqué plus haut, en tirer des enseignements à l'heure de vous pencher sur l'avenir de vos relations avec la société civile.

J'espère que ma déclaration de ce jour aura permis de préciser les questions soulevées par certaines délégations concernant ma proposition et je suis, comme toujours, à votre disposition pour poursuivre ces débats à tout moment. Je vous remercie une fois encore de votre intérêt et de votre attention, et me réjouis à la perspective de continuer à œuvrer à vos côtés pour faire en sorte que la Conférence retrouve la place qui lui revient dans l'architecture du désarmement multilatéral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Møller pour sa déclaration à la Conférence, qui, j'en suis sûr, aura clarifié et précisé les propositions qu'il a faites dans cette salle il y a de cela environ trois semaines.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu mardi prochain, le 17 juin 2014, à 10 heures. J'ai l'intention de consacrer la plénière à une réunion informelle au cours de laquelle seront examinées les propositions du Secrétaire général par intérim de la Conférence, qu'il vient de clarifier.

La séance est levée à 11 h 10.